

Conseil d'arrondissement du 29 mars 2020

Vœu d'urgence relatif au protocole sanitaire dans les établissements scolaires

Déposé par Emmanuelle Rivier, Antoine Alibert et Lila Djellali et les élu.e.s du Groupe des écologistes de Paris 20^e

Soutenu par Sylvain Indjic et les élu.e.s du Groupe Génération.s 20^e

Considérant que lors des annonces faites par le Premier Ministre le 18 mars 2021, les écoles, collèges et lycées de la capitale n'ont pas été soumis à des mesures restrictives dures et ce pour une priorité donnée à l'éducation ;

Considérant qu'au 19 mars 2021, 112 classes ont été fermées dans la capitale avec 912 élèves et 142 personnels dépistés positifs au Covid-19 et que ces chiffres ont presque doublé en une semaine ;

Considérant que les protocoles de sécurité renforcés mis en place dans les établissements scolaires sont difficiles à appliquer et changent trop régulièrement ;

Considérant que les infirmier-es scolaires et les enseignant-es absent-es ne sont que très rarement remplacés ;

Considérant que dans le 20^e les cas déclarés positifs dans les établissements scolaires sont passés de 17 à 78 en une semaine, ce dernier chiffre étant arrêté au 19 mars 2021, avec un total de 19 classes fermées dans l'arrondissement à cette même date ;

Considérant l'absence de réactivité du rectorat et de l'ARS, notamment pour tester les écoles Surmelin et du groupe scolaire Olivier Métra alors que des cas ont été signalés à de multiples reprises par la communauté éducative et les parents d'élèves ;

Considérant les efforts faits par la mairie du 20^e pour pallier les carences de l'Etat ;

Considérant que certains lycées passés en demie-jauge compensent les heures non dispensées en présence par des heures à distance, tandis que d'autres ne sont pas en mesure de le faire, ce qui accroît les inégalités déjà criantes entre les lycées parisiens, en l'absence de moyens et de directives claires de la part du Rectorat ;

Considérant qu'il est primordial de ne pas brasser les enfants sur le temps périscolaire du 1er degré ;

Considérant que ce cloisonnement implique de réorganiser des groupes périscolaires, avec des enfants issus de la même classe (ou de deux classes binômes) ;

Considérant que la norme (18 enfants maximum par animateur) nécessite plus d'animateurs si on l'applique sur une classe (ou deux classes binômes) plutôt que sur l'ensemble d'une école ;

Considérant que les Centres de Loisirs, dans leur organisation actuelle, accueillent des enfants venant de plusieurs écoles, mais aussi de collèges, qui sont brassés et repartent ensuite dans leurs établissements respectifs et dans leurs familles ;

Considérant qu'il ne peut exister de dispositif de surveillance et de protection efficace dans les établissements scolaires sans tester massivement les élèves et les professionnel.le.s ;

Considérant que les tests salivaires ont un meilleur taux d'acceptation par les élèves et par leurs parents que les tests naso-pharyngés, et que ce taux d'acceptation pourrait être amélioré par une campagne d'information lors de la demande de consentement aux parents ;

Considérant que seuls les tests PCR (naso-pharyngés ou salivaires) peuvent donner lieu à un criblage pour détecter les variantes du virus dépisté ;

Considérant que les tests salivaires sont réservés aux élèves du premier degré et que les professeurs doivent payer 1 euro, correspondant au reste à charge appliqué par l'assurance-maladie, non compensé par l'Education nationale ;

Considérant que les professionnel.le.s de l'Éducation nationale et ceux de la Ville de Paris ne figurent toujours pas parmi les personnes prioritaires pour la vaccination, alors même que la priorité est donnée à l'enseignement ;

Considérant que certains pays européens, comme l'Italie ou l'Espagne, ont fait le choix de vacciner les professionnel.le.s de l'éducation afin de leur permettre d'exercer leur métier en étant protégé.e.s ;

Considérant que dans nombre d'établissements parisiens, les personnels de l'Education nationale n'ont été livrés ni en masques utilisables ni en gel hydroalcoolique par le Rectorat et sont ainsi laissés sans protection ;

Considérant que les professeurs des Ecoles maternelles et primaires qui le demandent doivent pouvoir bénéficier de masques inclusifs, en particulier en présence d'enfants à besoins spécifiques ;

Considérant que les élèves ont besoin d'être rassuré.e.s grâce à des mesures sanitaires cohérentes et efficaces dont ils perçoivent qu'elles les protègent, eux et leur famille, et qu'elles font sens ;

Aussi, sur proposition des élu-e.s du Groupe Écologiste du 20^e arrondissement de Paris (GEP20), soutenue par les élu.e.s du Groupe Génération.s, le Conseil municipal du 20^e émet le vœu que la Ville de Paris :

- Interpelle le Gouvernement pour que les professionnel.le.s de l'Éducation nationale et ceux de la Ville de Paris soient considéré.e.s comme prioritaires concernant la vaccination, n'aient pas à payer de reste à charge pour les tests et, aussi, pour qu'ils soient équipés en masques utilisables et en gel hydro alcoolique ;
- Interpelle le gouvernement pour que des directives claires soient données pour inciter la tenue de classes en extérieur aux enseignant.e.s et animateurs.trices qui le souhaitent ;
- Recrute un nombre accru d'animateurs pour donner au périscolaire les moyens de limiter le brassage des enfants ;

- Ouvre des Centres de Loisirs dans de nouvelles écoles, notamment pendant les vacances scolaires et le mercredi, afin d'empêcher le brassage de publics issus de plusieurs établissements ;
- Organise des dépistages systématiques par test salivaire, accompagnés de sensibilisation aux parents d'élèves, dès qu'un cas est déclaré dans une classe et recrute pour ce faire du personnel formé ;
- Renforce son action auprès du rectorat pour s'assurer de l'application stricte des mesures sanitaires dans l'ensemble des établissements scolaires et de la mise en place de mesures permettant que des cours à distance compensent toutes les heures perdues en présence, y compris dans les collèges et lycées ;
- Mette en place un protocole d'information en temps réel aux équipes éducatives, aux parents d'élèves et aux représentant.e.s d'élèves ;
- Généralise l'installation de capteurs de CO² dans les salles de classes et autres espaces collectifs afin de mesurer le niveau de concentration de toxicité de l'air et inciter à la bonne aération des locaux et déploie l'installation de purificateurs, à l'image de l'Allemagne ;
- Mette à disposition des locaux permettant le dédoublement des classes, embauche du personnel (ASEM) et interpelle le Rectorat pour un recrutement massif d'enseignant.e.s afin d'assurer le bon fonctionnement des cours et de la vie à l'école ;
- Demande à ce que les dispositifs d'aide sociale pour accompagner les familles confrontées à des difficultés de garde d'enfants à domicile (testés positif ou cas contact) dans le cadre de Covisan soient renforcés.